

CE PROJET VOUS INTERRESSE ?

VOICI LES 4 ETAPES POUR ACQUERIR UN DE CES LOTS :

1. Réservation du lot

Signature de la convention de réservation prenant effet dès le versement d'un acompte remboursable auprès du notaire. Le lot vous est ainsi réservé et retiré du marché le temps pour vous de réaliser les démarches de financement.

2. Recherche du financement / Accord de principe bancaire

Vous prenez contact avec le conseiller en financement responsable de l'opération dans l'objectif qu'il puisse valider votre capacité d'achat (accord de principe) et vous faire une proposition de financement.

3. Signature de la promesse d'achat de la quote-part terrain et du contrat EG

Une fois votre financement confirmé, nous procéderons à la signature de la promesse d'achat de la quote-part terrain. Les frais d'achat seront calculés sur la quote-part terrain et non sur la valeur totale de la maison, ce qui constitue un avantage pour vous à l'achat. En parallèle, vous signerez le contrat d'entreprise générale (EG). Ces contrats sont subordonnés à différentes conditions suspensives (entrée en force du permis, nombre de ventes, etc.).

4. Entrée en force de l'acte d'achat

Une fois les conditions suspensives réalisées, la promesse d'achat conduira à la signature d'un acte d'achat définitif. Vous devenez enfin propriétaire de votre terrain et les travaux démarreront ensuite conformément au contrat EG. Votre crédit de construction démarrera à ce moment là selon le plan de paiement prévu.

Et enfin, il ne vous reste plus que quelques mois à attendre pour prendre possession de votre nouveau chez-vous...